



**MUNICIPALITÉ DE MONT-CARMEL
PROVINCE DE QUÉBEC**

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Mont-Carmel, tenue à la salle du conseil municipal au 22, rue de la Fabrique, ce 5 octobre 2015 à 20 h.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. LE MAIRE Denis Lévesque

MM LES CONSEILLERS : Pierre Saillant, promoteur
Lauréat Jean
Luc Forgues

MMES LES CONSEILLÈRES : Karine Saint-Jean
Colette Beaulieu

MME FRANCE BOUCHER, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE EST ÉGALEMENT PRÉSENTE.

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance à 20 h et formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président et celui-ci souhaite la bienvenue aux contribuables présents.

2. ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire fait la lecture de l'ordre du jour proposé :

1. Ouverture
2. Ordre du jour
3. Procès-verbaux et suivis
 - 3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2015
 - 3.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 septembre 2015
4. Trésorerie
 - 4.1 Approbation et autorisation des comptes à payer
 - 4.2 Demandes d'appui financier
 - 4.3 Autoriser le paiement à Cain Lamarre Casgrain Wells
 - 4.4 Demandes d'appui financier
5. Entente, contrat, autorisation et appui
 - 5.1 Fermeture du projet des salles communautaires et reddition de comptes
 - 5.2 Promulgation officielle du 10 au 17 octobre comme la Semaine kamouraskoise de sensibilisation aux préjugés
 - 5.3 Reddition de comptes dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal
 - 5.4 Embauche de 2 pompiers volontaires

6. Avis de motion et autres
7. Règlements
 - 7.1 Adoption du règlement numéro 262-2015
 - 7.2 Adoption du règlement numéro 264-2015
8. Dépôt de documents
 - 8.1 Dépôt du rôle de perception
9. Correspondance
10. Nouvelles affaires
11. Période de questions
12. Levée de la séance

Il est proposé par madame la conseillère Colette Beaulieu

203-2015

Et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé, en laissant le point « Autres sujets » ouvert.

3. PROCÈS-VERBAUX ET SUIVIS

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2015

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Saillant

204-2015

Et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2015 soumis aux membres du Conseil dans les délais prescrits soit adopté tel que lu.

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2015

Il est proposé par madame la conseillère Colette Beaulieu

205-2015

Et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 septembre 2015 soumis aux membres du Conseil dans les délais prescrits soit adopté tel que lu.

4. TRÉSORERIE

4.1 Approbation et autorisation de paiement des comptes à payer

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Forgues

206-2015

Et résolu unanimement que les membres du conseil municipal formant quorum approuvent les dépenses suivantes et autorise la directrice générale à effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes :

- les dépenses incompressibles et les prélèvements pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2015, totalisant une somme de 134,666.93 \$, tel qu'il appert à la liste annexée au présent procès-verbal;
- le paiement des comptes fournisseurs dus au 30 septembre 2015, pour un total de 100 395.92 \$, tel que détaillé à la liste suggérée des paiements annexée au présent procès-verbal.

4.2 Autoriser le paiement pour la réhabilitation de la station de pompage de la rue Notre-Dame

CONSIDÉRANT la résolution numéro 087-2015 qui octroyait le contrat pour la réhabilitation de la station de pompage de la rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT les travaux terminés à notre satisfaction;

Il est proposé par monsieur le conseiller Lauréat Jean

207-2015

Et résolu unanimement que le conseil municipal autorise le premier versement pour les travaux de réhabilitation de la station de pompage de la rue Notre-Dame pour un montant total de 14,594.00 \$ avant taxes.

4.3 Autoriser le paiement à Cain Lamarre Casgrain Wells

CONSIDÉRANT le dossier numéro 42-15-2009-02;

Il est proposé par madame la conseillère Karine St-Jean

208-2015

Et résolu unanimement que le conseil municipal autorise le paiement à Cain Lamarre Casgrain Wells pour les honoraires professionnels de 803.87\$ taxes incluses dans le dossier de mise en demeure numéro 42-15-2009-02.

4.4 Demandes d'appui financier

- Noël au cœur du Kamouraska
- Contribution à l'artiste du sentier culturel dans le cadre du Symposium

Il est proposé par madame la conseillère Colette Beaulieu

209-2015

Et résolu unanimement que le conseil municipal autorise ce qui suit :

- Participation à l'évènement « Noël au cœur du Kamouraska » et accepte de payer les dépenses pour la décoration de la structure du sapin de Noël.

5. ENTENTE, CONTRAT, AUTORISATION ET APPUI

5.1 Fermeture du projet des salles communautaires

CONSIDÉRANT la subvention accordée par l'Agente de développement économique du Canada pour les régions du Québec dans le cadre de l'Initiative d'investissement local (IIL);

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont maintenant terminés;

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Forgues

210-2015

Et résolu unanimement que le conseil municipal:

- approuve les dépenses réalisées dans le cadre du projet des salles communautaires pour un montant final de 113,928.73 \$ et autorise madame France Boucher, directrice générale à faire la reddition de comptes finale pour recevoir la dernière tranche de la subvention déjà accordée;
- approuve le dépassement de coûts du projet des salles communautaires pour un montant de 3,182.73 \$ et que ce montant soit pris à même le fond général.

5.2 Promulgation officielle du 10 au 17 octobre comme la Semaine kamouraskoise de sensibilisation aux préjugés

ATTENDU QUE de nombreuses personnes et familles de notre communauté vivent une situation économique difficile;

ATTENDU QUE ces personnes et familles sont souvent victimes de préjugés qui les blessent profondément;

ATTENDU QU'il est possible de faire en sorte que moins de préjugés circulent au sein de nos communautés;

ATTENDU QUE plusieurs organismes et institutions du Kamouraska et du Bas-Saint-Laurent ont entrepris une démarche concertée afin de sensibiliser la population aux impacts négatifs de tels préjugés;

ATTENDU la volonté des élus-es de la Municipalité de Mont-Carmel d'encourager la campagne initiée par le Comité de déploiement de la lutte aux impacts négatifs au Kamouraska;

ATTENDU QUE notre Conseil municipal dispose de l'autorité requise lui permettant la promulgation de semaines thématiques sur son territoire;

Il est proposé par monsieur le conseiller Lauréat Jean

211-2015

Et résolu unanimement que la municipalité de Mont-Carmel reconnaisse la période du 10 au 17 octobre 2015 comme la semaine de la sensibilisation aux préjugés dans notre communauté.

5.3 Reddition de comptes dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal

CONSIDÉRANT la résolution numéro 185-2015 qui autorisait le paiement des travaux de glissières de sécurité;

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Saillant

212-2015

Et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal approuve les dépenses pour travaux exécutés sur la Route 287 pour la pose de glissières de sécurité pour un montant de 22 764.20 \$ avant taxes, subventionné pour un montant de 20 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la Route 287 dont la gestion incombe à la municipalité de Mont-Carmel et que le dossier de vérification a été constitué.

5.4 Embauche de deux (2) pompiers volontaires

CONSIDÉRANT QUE trois (3) pompiers volontaires ont démissionné durant l'année 2014;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'assurer un nombre suffisant de pompiers volontaires lors d'appels d'urgence;

Il est proposé par monsieur le conseiller Lauréat Jean

213-2015

Et résolu unanimement que le conseil municipal entérine l'embauche de messieurs Marc-André Lavoie et Yannick St-Onge au poste de pompier volontaire.

6. AVIS DE MOTION ET AUTRES

6.1 Aucun avis de motion

7. RÉGLEMENTS

7.1 Adoption du règlement numéro 262-2015 visant à modifier le règlement de zonage numéro 116-1990 de la municipalité afin de modifier les marges minimales latérales, avant et arrière pour les garages attenants à une habitation dans les zones VA1, VA2, VA3 ET VA4

ATTENDU QUE la municipalité de Mont-Carmel applique sur son territoire un règlement de zonage et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

ATTENDU QUE pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU'un avis public a été affiché, le 15 septembre dernier, annonçant aux personnes intéressées la possibilité de demander que la disposition du SECOND projet soit soumise à l'approbation des personnes habiles à voter;

ATTENDU QUE le règlement numéro 262-2015 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter le 23 septembre 2015 puisque la municipalité n'a reçu aucune demande valide suite à l'affichage de l'avis public du 10 septembre 2015;

Il est proposé par monsieur Pierre Saillant

214-2015

Et résolu unanimement :

QUE soit adopté le règlement numéro 262-2015, conformément aux dispositions de l'article 134 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

QUE le présent règlement entrera en vigueur suite à la délivrance du certificat de conformité de la MRC de Kamouraska.

7.2 Adoption du règlement numéro 264-2015 visant à modifier le règlement de lotissement numéro 117-1990 de la municipalité afin d'enlever les dispositions spécifiques relatives à la largeur et à la profondeur maximale d'un lot pour la zone «R1»

ATTENDU QUE la municipalité de Mont-Carmel applique sur son territoire un règlement de lotissement et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

ATTENDU QUE pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme

ATTENDU QU'un avis public a été affiché le 15 septembre dernier annonçant aux personnes intéressées la possibilité de demander que la disposition du SECOND projet soit soumise à l'approbation des personnes habiles à voter;

ATTENDU QUE le règlement numéro 264-2015 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter le 23 septembre 2015 puisque la municipalité n'a reçu aucune demande valide suite à l'affichage de l'avis public du 15 septembre 2015;

215-2015

Il est proposé par madame la conseillère Colette Beaulieu

Et résolu unanimement :

QUE soit adopté le règlement no.264-2015, conformément aux dispositions de l'article 134 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

QUE le présent règlement entrera en vigueur suite à la délivrance du certificat de conformité de la MRC de Kamouraska.

8. DÉPÔT DE DOCUMENTS

8.1 Rôle de perception

Madame France Boucher, secrétaire-trésorière, fait le dépôt du rôle de perception exigé selon les articles 1001 et 1002 du *Code municipal*. Suite à ce dépôt, un premier (1^{er}) avis sera envoyé aux contribuables en retard de paiements.

9. CORRESPONDANCE

10. NOUVELLES AFFAIRES

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

De 8 h 19 à 8 h 49.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE tous les points inscrits à l'ordre du jour ont été discutés;

Il est proposé par monsieur le conseiller Lauréat Jean

216-2015

Et résolu unanimement que la séance soit close. Il est 8 h 49.

Monsieur Denis Lévesque
Maire

Madame France Boucher
Secrétaire-trésorière

Le maire, en signant le présent procès-verbal, reconnaît avoir signé toutes les résolutions.